

ALBARIC-AFRIQUE, Dakar Travaux publics

Étude de M^e Jean SILVANDRE
licencié en droit, notaire
2, rue Béranger-Féraud, à Dakar

ALBARIC-AFRIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 15.000.000 C. F. A.
Siège social : 2, rue Béranger-Féraud, à DAKAR

CONSTITUTION
(Paris-Dakar, 7 février 1949)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Paris du 18 janvier 1949 et à Dakar du 28 janvier 1949, enregistré à Dakar le 31 du dit mois ; folio 69, case 234, aux droits perçus de cent cinquante mille francs, déposé au rang des minutes de M^e SILVANDRE, notaire à Dakar, suivant acte reçu par M^e LAURENS, notaire p. i., le substituant le 29 janvier 1949, il a été formé entre :

1° Les « ENTREPRISES M. ALBARIC », société anonyme au capital de cinquante millions de francs, dont le siège est à Malakoff (Seine), 102, rue Étienne-Dolet, immatriculée au registre de commerce de la Seine, sous le n° 283.179 ;

2° M. Marcel ALBARIC, entrepreneur de travaux publics, demeurant à... ;

3° M^{lle} Huguette ALBARIC, demeurant à Paris, 7, rue de la Cité-Universitaire ;

4° M. Robert PERRIÈRE, directeur d'entreprise, demeurant à Paris, 43, avenue Ernest-Reyer (14^e) ;

5° M. Albert LESAGE, secrétaire général, demeurant à Clamart (Seine), 77, rue Lazare-Carnot ;

6° M. Robert PROUVIER, chef comptable, demeurant à Montrouge (Seine), 35, avenue de la République ;

7° M. Marcel BOIS, conducteur de travaux, demeurant à Fontenay-aux-Roses (Seine), 2, villa des Roses ;

8° M. René LAMBERSEND, commis d'entreprise, demeurant à Montrouge (Seine), 211, route de Châtillon ;

9° LEBON & Cie (COMPAGNIE CENTRALE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ), société en commandite par actions, au capital de 256 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 26, rue de Londres, immatriculée au registre de commerce de la Seine, sous le n° 51.747 ;

10° M. René DERBANNE, ingénieur, demeurant à Paris, 14, rue des Saussaies (8^e) ;

11° M. Jean de BOUSQUET de FLORIAN ¹, ingénieur, demeurant à Paris, 19, boulevard Flandrin (16^e) ;

une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur en Afrique Occidentale Française ayant pour objet :

¹ Jean de Bousquet de Florian : administrateur de l'Électro-Entreprise :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electro-Entreprise.pdf

— l'exploitation en Afrique Occidentale Française et dans toute autre région d'Afrique, faisant partie ou non de l'Union Française, d'une entreprise de travaux publics et privés, comme aussi toutes constructions en maçonnerie, en béton armé, ou métalliques, et toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à l'entreprise en général et à la construction immobilière ;

— l'exploitation dans les mêmes régions des activités annexes accessoires qui se révéleraient utiles à l'exploitation principale ;

— la constitution en France métropolitaine de tous bureaux administratifs ou techniques ou de tous ateliers qui se révéleraient nécessaires à l'activité de la société en Afrique ;

— la participation dans toutes opérations susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions ou achats de titres et droits sociaux ;

— et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes.

La durée de la société est de quatre vingt dix neuf ans, à compter du jour de l'acte de constitution susvisé.

Le siège est à...

La dénomination est « ALBARIC-AFRIQUE ».

Le capital social est de quinze millions de francs C.F.A., divisé en trois mille parts de numéraire de cinq mille francs chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports respectifs en numéraire.

.....

[Articles standard]

*

* *

Suivant acte sous signatures privées en date des 18 et 28 janvier 1949, enregistré à Dakar le 31 janvier, sous le numéro 1 69, contenant décision collective des associés, ces derniers ont nommé gérant de la société, pour une durée illimitée, M. Marcel ALBARIC, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris, 7, rue de la Cité-Universitaire.

Deux originaux de l'acte constitutif de la société et de l'acte contenant la décision collective de nomination du premier gérant ont été déposés au greffe du tribunal civil de Dakar, le 5 février 1949.

Pour extrait.

E. LAURENS, notaire p. i.
